

Information sur le traitement des données de Elite Fondation de libre passage

(Déclaration de protection des données selon l'art. 19 LPD)

I. Informations générales

La présente déclaration de protection des données s'adresse en particulier aux assurés, aux éventuels autres bénéficiaires, aux membres du Conseil de fondation de Elite Fondation de libre passage (ci-après "la Fondation") ainsi qu'aux interlocuteurs des fournisseurs et des partenaires de la Fondation (notamment mandataires externes, autorités, banques, employeurs). La protection de vos données personnelles et de votre sphère privée est de la plus haute importance pour la Fondation. La présente déclaration de protection des données explique quelles données personnelles nous traitons en tant que "responsables", comment nous les utilisons et avec qui nous partageons vos données personnelles.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez nous contacter comme suit :

- Contact du conseiller à la protection des données : OBERSON ABELS Services SA, dpo@oaservicessa.com
- Contact de la Fondation : Elite Fondation de libre passage, Mégane Thomas, megane.thomas@elitefondations.ch, 021 623 13 07

L'évolution de la législation et de nos processus internes nécessite des adaptations occasionnelles de la présente déclaration de confidentialité. Nous nous réservons donc le droit de procéder à des modifications si nécessaire.

II. Traitement des données personnelles

1. Termes

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée (p. ex. son prénom, nom) ou identifiable (p.ex. son numéro AVS).

Traitement : Toute manipulation de données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.

Responsable : personne privée ou organe fédéral qui, seul ou avec d'autres, décide des finalités et des moyens du traitement.

Sous-traitant : personne privée ou organe fédéral qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

2. But du traitement et base juridique

Le traitement des données personnelles est effectué avant tout pour l'exécution de nos activités en tant que fondation de libre passage conformément à la loi fédérale sur le libre passage ("**LFLP**") et aux dispositions auxquelles la LFLP renvoie, notamment les art. 85a ss de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ("**LPP**") ainsi qu'aux ordonnances correspondantes.

En tant qu'organe fédéral, nous traitons vos données personnelles y afférentes dans le cadre de nos compétences légales en matière de traitement (p. ex. art. 85a ss LPP).

La Fondation traite les données personnelles des personnes concernées :

2.1. Sur la base de la législation sur le libre passage

La Fondation traite les données personnelles des personnes concernées conformément à la législation sur le libre passage, notamment pour :

- accomplir les tâches que lui assignent la LFLP, la LPP et leurs ordonnances d'exécution;
- établir le droit à la prestation de sortie,

2.2. Sur la base des intérêts légitimes de la Fondation

Par ailleurs, la Fondation peut traiter des données personnelles en relation avec des intérêts légitimes qu'elle poursuit, notamment pour améliorer l'organisation, les prestations et les processus internes de la Fondation.

2.3. Sur la base du consentement de la personne concernée

Pour tous les traitements de données personnelles qui ne peuvent être basés sur les finalités ci-dessus, la Fondation collecte le consentement de la personne concernée.

La personne concernée reconnaît que, tant qu'elle a autorisé la Fondation à traiter ses données personnelles à certaines fins, le traitement en question est licite, sur la base de son consentement. La personne concernée peut retirer son consentement en tout temps. Toutefois, son consentement demeure valable pour tout traitement de données personnelles effectué antérieurement au retrait de son consentement. Par ailleurs, le retrait du consentement peut empêcher la Fondation de fournir certaines prestations à la personne concernée.

3. Catégories de données personnelles

Dans le cadre de ses activités comme institution de libre-passage, la Fondation traite notamment les catégories de données personnelles suivantes :

Catégories de données personnelles	Exemples
données d'identification	nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro AVS, numéro personnel, numéro d'assuré, pièce d'identité
données personnelles	date de naissance, état civil, sexe, nationalité
informations sur les proches/bénéficiaires (par ex. conjoint, partenaire, enfants, bénéficiaires)	nom, date de naissance, coordonnées personnelles
informations de nature financière	coordonnées financières, avoir de prévoyance
informations sur la moralité des membres du Conseil de fondation et de la gérance	extraits du casier judiciaire et du registre des poursuites, informations sur les poursuites ou sanctions administratives et pénales, pièce d'identité

Vous nous fournissez ces données personnelles, nous les recevons par le biais de votre employeur ou d'autres assurances sociales ou elles résultent de l'activité de la Fondation.

Certaines catégories de données personnelles sont considérées comme des données personnelles sensibles du point de vue du droit de la protection des données. C'est le cas, p. ex., des données concernant la santé. La Fondation ne traite de données personnelles sensibles que dans le contexte de l'exécution de la prévoyance professionnelle, en particulier pour le traitement des dossiers de sortie.

Si vous nous fournissez des données personnelles de tiers (par ex. partenaire, bénéficiaire), vous avez l'obligation de (i) vous assurer que ces données sont exactes, (ii) informer ces tiers du transfert de leurs

données personnelles à la Fondation et de nos activités de traitement des données et, le cas échéant, (iii) obtenir le consentement correspondant de ces tiers.

4. Accès et destinataires des données personnelles

Les données personnelles sont traitées par la Fondation elle-même ou par des tiers mandatés. La Fondation peut transmettre des données personnelles à des prestataires de services externes, notamment pour les activités suivantes et, le cas échéant, accorder le droit de les transmettre à des sous-traitants :

- gérance de la Fondation
- gestion technique et comptabilité
- traitement du trafic des paiements (banque)
- révision (organe de révision)
- expert en prévoyance professionnelle
- réassurance prestations de risque (compagnie d'assurance)
- courtier
- autorités (par ex. autorité de surveillance des fondations, administrations fiscales, registre du commerce), autres assurances sociales et tribunaux
- représentant légal et conseiller de la Fondation
- évaluation actuarielle des engagements de prévoyance dans le cadre des règles comptables de l'employeur
- services postaux et informatiques

En fonction de la nature et de l'étendue des services, nous pouvons mandater des prestataires de services externes et d'autres tiers en tant que responsables indépendants ou comme sous-traitants.

5. Protection des données

La Fondation est soumise aux dispositions de protection des données de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'ordonnance d'exécution (OPDo), ainsi que, dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, aux dispositions de protection des données et à l'obligation de garder le secret conformément à la LPP.

6. "Profilage" et "décisions individuelles automatisées"

La Fondation peut, au moyen de procédures automatisées de traitement des données personnelles, évaluer certains aspects d'une personne concernée ("profilage"), notamment pour fournir des informations, des offres et des conseils personnalisés.

Actuellement, la Fondation ne prend pas de décisions reposant exclusivement sur un traitement automatisé de données personnelles et entraînant une conséquence juridique pour la personne concernée ou l'affectant de manière significative ("décisions individuelles automatisées").

7. Communication de données personnelles à l'étranger

La Fondation peut communiquer des données personnelles à l'étranger si l'État concerné garantit une protection adéquate du point de vue du droit suisse de la protection des données, si la protection des données est assurée par d'autres mesures appropriées ou s'il existe d'autres exceptions, par exemple si la personne concernée a expressément consenti à la communication (p. ex. en cas de versement d'une rente/capital à l'étranger).

La Fondation et ses prestataires de services traitent les données personnelles en Suisse et/ou dans des pays de l'Union européenne.

En cas de communication de données personnelles à des autorités étrangères, la Fondation se conforme aux prescriptions légales applicables en matière d'entraide internationale et en matière de transmission directe d'informations non publiques à des autorités et services étrangers.

8. Conservation des données personnelles

La Fondation conserve les données personnelles pendant les obligations de conservation légales et réglementaires ou aussi longtemps que cela est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts légitimes. Par exemple pour permettre à la Fondation d'établir, de faire valoir ou de se défendre contre une prétention présente ou future ou de faire face à une enquête menée par une autorité en Suisse ou à l'étranger.

9. Droits de la personne concernée

Dans le cadre, dans les limites et la mesure de la réglementation en vigueur, vous disposez le cas échéant des droits suivants :

- demander des informations pour savoir si des données personnelles sont traitées;
- exiger la remise ou le transfert des données personnelles;
- faire rectifier des données personnelles inexactes ou incomplètes;
- demander l'effacement ou la destruction des données personnelles, au cas où elles ne sont pas (plus) nécessaires à la Fondation pour l'accomplissement de ses tâches en tant qu'institution de libre passage. Le droit à la suppression des données personnelles n'est cependant pas absolu et peut être restreint en fonction d'intérêts prépondérants qui exigent la poursuite du traitement des données personnelles;
- demander la limitation du traitement des données personnelles, dans la mesure où il n'est pas (plus) nécessaire à la Fondation pour l'accomplissement de ses tâches en tant qu'institution de libre passage;
- obtenir que les données personnelles traitées de manière automatisée et qui ont été collectées sur la base du consentement de la personne concernée ou en relation directe avec la conclusion ou l'exécution d'un contrat entre la personne concernée et la Fondation, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine;
- retirer son consentement lorsque celui-ci est à l'origine du traitement des données personnelles, avec effet pour l'avenir;
- exiger en justice qu'un certain traitement de données personnelles soit interdit, qu'une certaine communication de données personnelles à des tiers soit interdite ou que des données personnelles soient effacées ou détruites, faire apposer des mentions de contestation et exiger une communication ou une publication à ce sujet.

L'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence que la Fondation ne dispose plus des données personnelles nécessaires pour fournir d'éventuelles prestations.

Dernière mise à jour : 27.12.2023